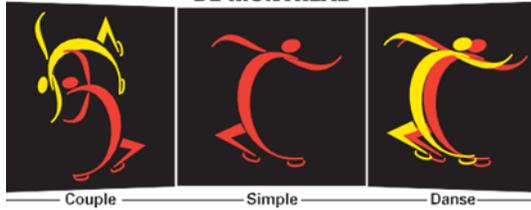


**REGROUPEMENT ÉLITE DE PATINAGE ARTISTIQUE
DE MONTRÉAL**



**RÈGLEMENTS AU PLATEAU
D'ENTRAÎNEMENT**

Règlements

L'ÉLÈVE-ATHLÈTE accepte :

1. D'être inscrit à titre d'adhérent de Patinage Canada dans un club ;
2. De respecter la Politique d'admission du REPAM ;
3. De participer aux activités organisées par le REPAM lorsque sa présence est requise ;
4. D'être présent à toutes les séances d'entraînement ;
5. D'indiquer sa présence au responsable, dès son arrivée ;
6. De motiver toutes ses absences en tout temps en avisant le REPAM par courriel (aj@iceacademyofmontreal.com) ainsi que de suivre les directives suivantes :
 - De fournir, à la suite d'une blessure et pendant son rétablissement, une justification médicale, comprenant la date de retour à l'entraînement, et de suivre la procédure établie par l'établissement d'enseignement et le REPAM pour sa prise en charge ;
7. D'accepter les modifications d'horaire et de groupe annoncées par L'ENTRAÎNEUR responsable. Ces modifications peuvent survenir à tout moment et sont effectuées pour la bonne marche des activités des PEP Québec et dans un but d'amélioration des services offerts et de leur qualité ;
8. De fournir, au REPAM lorsque demandé, tous les renseignements nécessaires au bon fonctionnement des PEP Québec ;
9. D'être enthousiaste, souriant et de se comporter de manière à respecter ses coéquipiers, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les employés travaillant sur les plateaux d'entraînement ainsi que toute autre personne. Tout comportement ou langage inconvenant qui démontre un manque de civisme et de respect envers autrui est considéré comme contrevenir aux règles de conduite ;

Les comportements suivants sont inacceptables :

- Le harcèlement (peu importe la forme) ;
 - La violence physique ;
 - L'abus verbal et les injures ;
 - Le vol de matériel ou le bris causés de manière volontaire ou insouciant ;
 - La violation ou le non-respect d'une disposition d'une loi ou d'un règlement ;
10. De démontrer en tout temps un bon esprit d'équipe et un esprit digne d'un bon sportif ;

11. De suivre les indications des ENTRAÎNEURS et des bénévoles responsables et de s'entraîner du début à la fin des périodes d'entraînement ce qui signifie :
 - D'être en mouvement en suivant les directives et en étant vigilant afin d'éviter tous risques de collision ;
 - De ne pas flâner
 - De ne pas utiliser d'appareil électronique sur la glace (cellulaire, tablette ou autre) sans avoir obtenu l'autorisation au préalable de L'ENTRAÎNEUR responsable ;
 - De ne pas utiliser d'écouteurs ou de casque d'écoute avec ou sans fil lors des entraînements sur glace ;
 - D'être respectueux des élèves athlètes exécutant leur programme avec musique, car ces élèves-athlètes ont priorité sur les autres et ce, même s'ils sont en leçon avec leur entraîneur ;
 - De respecter les directives suivantes concernant l'ordre de passage des musiques lors des entraînements :
 - Placer les musiques en file selon le principe du « premier arrivé, premier servi » et respecter cet ordre de passage.
 - Ne pas arrêter la musique d'un coéquipier sans son accord ou l'accord de son entraîneur ;
 - Ne pas recommencer une musique ou une partie de musique immédiatement après l'avoir fait jouer une première fois si d'autres élèves-athlètes ont placé leur musique dans la file ;
 - Remettre sa musique une deuxième fois, seulement s'il n'y a pas d'autres élève-athlète dans la file. Un élève-athlète ayant déjà eu sa musique une fois ou plus doit toujours laisser la priorité aux autres élèves-athlètes l'ayant eu moins souvent ;
 - Laisser la priorité aux élèves-athlètes en leçon avec leur entraîneur. Ces élèves-athlètes peuvent mettre leur musique pendant leur leçon une fois toutes les 15 minutes.
 - Les entraîneurs sont responsables de mettre la musique de l'élève-athlète en leçon afin d'éviter les attentes inutiles ;
12. De demeurer sur la glace jusqu'à la fin des séances d'entraînement à moins d'une permission spéciale accordée par L'ENTRAÎNEUR ceci impliquant également :
 - D'avoir en sa possession, et ce, avant le début de la séance d'entraînement, sa musique, ses mouchoirs ou tout autre matériel nécessaire et utile à l'entraînement ;
13. De ne pas être sur la patinoire en l'absence d'un entraîneur ;
14. D'être soucieux du matériel mis à sa disposition par le REPAM pour le bon déroulement des séances d'entraînement ;
15. De ranger le matériel à la fin des séances d'entraînement ;

16. D'appliquer les règles de sécurité en vigueur sur le plateau d'entraînement, plus particulièrement les règles suivantes :
 - De s'assurer de tenir les portes de la bande fermées en tout temps ;
 - D'éviter de déposer des objets sur le bord de la bande (utiliser le banc des joueurs pour déposer le matériel) ;
 - De porter des vêtements d'entraînement adéquats en suivant les directives dictées par le REPAM
 - Tenues conçues pour le patinage artistique ;
 - Vêtements sportifs ajustés au corps conçus pour l'exercice (de type yoga) ;
 - Vêtements sportifs de protection souples et ajustés n'empêchant pas la capacité de mouvement du corps ;
 - Chandails à capuchon sont interdits ;
 - Vêtements en jeans sont interdits ;
17. D'aviser le REPAM et l'entraîneur responsable, des médicaments qu'il doit prendre. Seuls les médicaments prescrits sur ordonnance d'un médecin et permis par Patinage Canada sont autorisés sur les plateaux sportifs ;
18. De ne jamais consommer d'alcool, de drogue, ou de tabac sous toutes ses formes ;
19. D'aviser L'ENTRAÎNEUR responsable de toute infraction aux Règles de conduite envers lui, un coéquipier ou une autre personne afin qu'il puisse intervenir la plus rapidement possible.